

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION

DIRECTION DE LA SANTE

DIVISION DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIES

PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME



**SITUATION DU PALUDISME
AU SENEGAL
(Résumé)**

Situation de la lutte contre le paludisme au Sénégal

Le paludisme constitue au Sénégal un problème de santé publique majeur. En effet, il sévit de façon quasi permanente avec une recrudescence saisonnière pendant la saison des pluies. C'est ainsi que le Gouvernement de la République du Sénégal a mis en place un programme national chargé de définir les politiques et stratégies, ainsi que la coordination de toutes les activités de lutte contre le paludisme sur l'étendue du territoire national.

Depuis 2000, le PNLP a procédé à l'élaboration de plans stratégiques quinquennaux, qu'il a mis en œuvre avec l'aide de ses partenaires. La mise en œuvre de ces plans a été un franc succès. Le dernier en date, qui couvre la période 2006 – 2010 avait pour objectif général de réduire de 50% la mortalité et la morbidité liées au paludisme. De 2006 à la fin de l'année 2009, le **taux de morbidité proportionnelle**, (représentant le nombre de cas de paludisme rapporté aux nombre de personnes qui ont été vues en consultation dans les structures sanitaires) est passé de **33,57% à 3,1%**. **En valeur absolue, le nombre de cas de paludisme enregistrés au niveau des structures de santé est passé de 1.500.000 (en 2006) cas environ à 174.339 (en 2009).**

Pendant la même période, le **taux de mortalité proportionnelle** (qui représente le nombre de décès dus au paludisme rapporté au nombre total des décès enregistrés dans les structures de santé) est passé de **18,17% à 4,4%**, (**1678 décès en 2006 contre 574 en 2009**) permettant d'affirmer de façon certaine, que les objectifs du dernier plan stratégique 2006 – 2010 ont été atteints, voir largement dépassés bien avant terme.

Ces résultats ont été obtenus grâce à un soutien politique fort, conjugué à la mise en œuvre de stratégies à efficacité prouvée édictées par l'OMS. Il s'agit entre autres de :

- la mise à l'échelle des médicaments antipaludiques à base de dérivés d'artémisinine (ACT)
- La généralisation de l'utilisation gratuite des tests de diagnostic rapide pour la confirmation des cas de paludisme
- la distribution massive de moustiquaires imprégnées à longue durée d'action aux groupes les plus vulnérables et une politique hardie d'accès à la moustiquaire pour la population générale
- la mise en place d'un système performant de suivi des activités à tous les niveaux, utilisant des moyens informatiques modernes de gestion et de traitement de l'information

Tous ces résultats ont été confirmés par la dernière enquête sur les indicateurs du paludisme au Sénégal menée par le cabinet macro international en collaboration avec le CRDH sur financement de l'USAID dans le cadre du projet PMI (President's Malaria Initiative) qui a révélé un taux de prévalence de 5,7% chez les enfants de moins de 5ans. En 2000, ce taux était de l'ordre de 30% en moyenne.